



Syndicat National des officiers de port. Force Ouvrière  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Madame la Ministre,

le 16 septembre 2020

Conformément aux dispositions prévues par la Loi du 13 juillet 1983, et dans le respect des dispositions du code du travail relatif au droit de grève, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par le Syndicat National des Officiers de Port- FO couvrant les personnels de la Fonction publique de l'État dans l'ensemble des capitaineries sur l'ensemble du territoire, le jeudi 24 septembre 2020 à partir de 08h00 pour une durée de 24 heures reconductible.

Les raisons de notre mouvement de grève sont multiples.

Nous demandons une refonte et revalorisation des statuts OP et OPA.

Cette refonte doit, entre autre, permettre aux OP et OPA de continuer d'exercer leurs missions de police portuaires en détachement ou mise à disposition de l'autorité portuaire, tout en restant fonctionnaires d'État, et ce pour l'ensemble des ports.

Nous demandons le retrait de l'accès aux militaires sur l'emploi fonctionnel de capitaine de port en chef, ainsi qu'une renégociation du PPCR OP et particulièrement sur les conditions d'accès aux différents grades. Ce projet ne reconnaît pas à sa juste valeur la haute expertise et l'engagement professionnel des officiers de ports, ainsi que leur responsabilité juridique et pénale.

Nous demandons la modification de la note de gestion du 6 août 2020 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les officiers de port adjoints, ainsi que de l'arrêté du 21 février 2014 fixant la liste des emplois de responsable de capitainerie.

Nous demandons l'arrêt des suppressions de poste continus en capitainerie, qui amène à une dégradation du fonctionnement des ports, voir leur fermeture.

Les responsabilités suivantes seront néanmoins assurées par la présence effective des agents normalement en service :

➤ surveillance du plan d'eau, des accès au port, de la zone de mouillage et des installations situées dans les limites administratives des ports dans le cadre des articles R5331-17 et suivant du code des transports .

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général du SNOP-FO

Loïc Sinquin

SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
46 rue des Petites Écuries, 75010 PARIS  
site : [www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com) mail : [snopforceouvriere@gmail.com](mailto:snopforceouvriere@gmail.com)

Secrétaire général : Loïc Sinquin, commandant du port de Nice Villefranche - tél 06 72 76 76 12  
Secrétaire général adjoint : Philippe Radenne, lieutenant de port à Boulogne sur mer - tél 07 67 85 59 34